

## COMPTE DE RESULTAT 2019

P.C.	PRODUITS	CR 2019	CR 2018	BP 2020
706100	Participation des usagers	3 502,81	3 444,70	4 000
708000	Produits des services rendus	559,76	1 893,32	1 525
<b>Rémunérations des services</b>		<b>4 062,57</b>	<b>5 338,02</b>	<b>5 525</b>
<b>Subventions Conseil Départemental</b>				
743300	<i>Espace Parental</i>	28 867,00	28 867,00	28 867
743400	<i>Médiation familiale</i>	10 638,00	10 638,00	10 638
743500	<i>Espace Rencontre</i>	10 000,00	10 000,00	10 000
<b>Subventions Mairie de Royan</b>				
744100	<i>LAEP</i>	15 600,00	15 600,00	15 600
	<i>Espace de vie sociale</i>	9 400,00	9 360,00	9 400
	<i>Médiation Familiale</i>	6 000,00	6 240,00	6 200
	<i>Espace Rencontre</i>	5 000,00	5 200,00	5 200
<b>Subventions CARA</b>				
744820	<i>Prévention Médiation Sociale</i>	121 500,00	121 500,00	121 500
744830	<i>Professionnalisation RAPE</i>		12 672,00	
<b>Subventions CAF 17</b>				
746110	<i>Espace de vie sociale</i>	22 648,00	22 313,00	22 650
746120	<i>LAEP</i>	21 480,93	17 891,28	20 401
746140	<i>Médiation familiale</i>	95 396,00	94 646,63	95 235
746150	<i>Espace Rencontre + aide au fonctionnement</i>	45 859,98	20 015,45	41 514
<b>Subventions MSA</b>				
747110	<i>Médiation familiale</i>	5 237,13	5 366,46	5 400
747120	<i>LAEP</i>	1 024,64	837,31	955
747130	<i>Espace Rencontre</i>	1 000,00	1 000,00	1 000
<b>Subventions Cour d'Appel de Poitiers</b>				
747300	<i>Médiation familiale</i>	5 000,00	2 500,00	5 000
	<i>Espace Rencontre</i>	12 000,00	6 000,00	12 000
748500	<b>TRANSDEV</b>		2 000,00	
<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>416 651,68</b>	<b>392 647,13</b>	<b>411 560</b>
754000	Collectes et dons	515,00	4,70	
756000	Adhésions des membres	505,00	577,00	450
758000	Produits supplétifs	19 100,00	14 150,00	19 300
<b>Autres produits de gestion courante</b>		<b>20 120,00</b>	<b>14 731,70</b>	<b>19 750</b>
768000	<b>Produits financiers</b>	696,58	672,51	500
<b>Produits financiers</b>		<b>696,58</b>	<b>672,51</b>	<b>500</b>
771800	Produits exceptionnels	3 450,00	2,22	
772000	Produits exceptionnels/exercice antérieur	5 050,26	6 505,89	
775000	Cessions d'actifs		95,00	
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>8 500,26</b>	<b>6 603,11</b>	<b>-</b>
781500	Reprises sur provisions	40 373,45	1 959,12	
<b>Reprises sur provisions</b>		<b>40 373,45</b>	<b>1 959,12</b>	<b>-</b>
791000	Transferts de charges		383,30	
791200	Remboursements formations	656,00	2 733,29	
<b>Transfert de charges</b>		<b>656,00</b>	<b>3 116,59</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>491 060,54</b>	<b>425 068,18</b>	<b>437 335</b>
<b>Déficit</b>			<b>23 368,26</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>491 060,54</b>	<b>448 436,44</b>	<b>437 335</b>

## **L'ANNEXE**

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 font apparaître les éléments suivants : **Total de l'actif** : 219 869,56 € contre 226 084,85€ au 31 décembre 2018.

**Excédent total au 31 décembre 2019 : 34 13,88 €** contre un déficit total de 23 368,26 € au 31 décembre 2018.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

### **I – CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

### **II – METHODES D'EVALUATION**

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenues pour les divers postes des comptes annuels.

**Les immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition TTC, l'Association n'étant pas assujettie à la TVA. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue.

**Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.

### **III – DEROGATIONS ET MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION**

Aucune modification notable n'est à signaler.

### **IV – FAITS SIGNIFICATIFS**

**L'encours des dettes sociales et fiscales** est de 66 838,39 €.

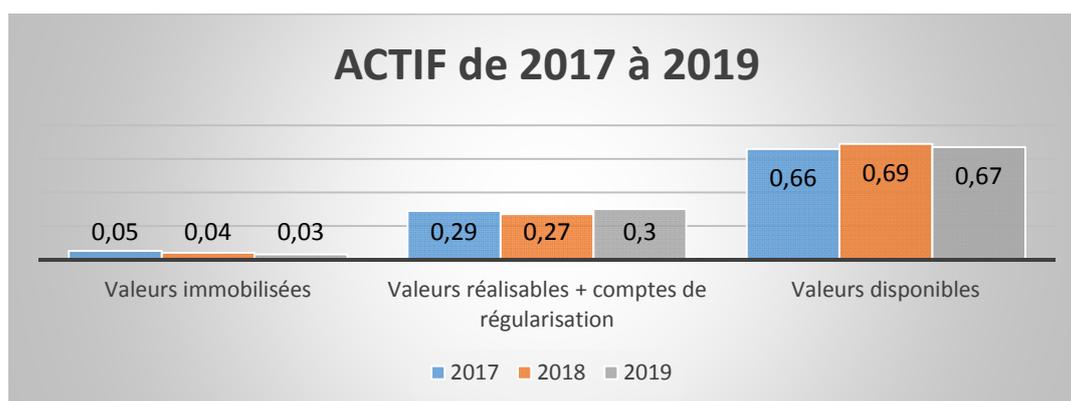
**Les charges supplétives** représentent la valorisation du coût du loyer et des charges afférentes au siège social où se situe l'équipe de prévention/médiation ainsi que la valorisation des bénévoles intervenant sur le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) soit 4 bénévoles sur l'année qui sont intervenues 3 heures chacune par semaine.

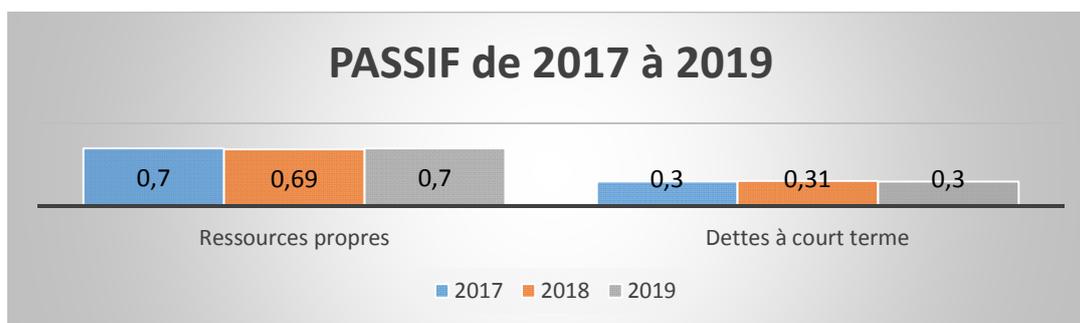
# LE BILAN

ASSOCIATION EQUILIBRE - Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF					PASSIF		
	Valeur brute	Amort.	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018		Net 2019	Net 2018
<b>Valeurs immobilisées</b>					<b>Ressources propres</b>		
Matériel activités	1943,53	1943,53	-		Fonds associatif	32015,00	32015,00
Installation, aménag. Et agencements	116721,26	110870,07	5851,19	8137,99	Réserve de trésorerie	11686,55	11686,55
Matériel de transport	29606,20	29606,20	-		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>34143,88</b>	<b>- 23368,26</b>
Matériel de bureau et informatique	27861,52	26698,22	1163,30	1441,30	Report à nouveau débiteur	<b>- 23368,26</b>	
Parts sociales Crédit Mutuel			45,73	45,73	Provision pour risques et charges	98554,00	135038,37
Cautionnements			200,00				
<b>Total</b>	<b>176132,51</b>	<b>169118,02</b>	<b>7260,22</b>	<b>9625,02</b>	<b>Total</b>	<b>153031,17</b>	<b>155371,66</b>
<b>Valeurs réalisables</b>					<b>Dettes à court terme</b>		
Prestataires			64121,01	56997,17	Fournisseurs	6264,31	4146,50
Produits à recevoir			351,00	2597,66	Provisions pour congés payés	12745,00	14325,00
					URSSAF	7447,00	9650,00
					MEDERIC	1670,72	2182,21
<b>Total</b>			<b>64472,01</b>	<b>59594,83</b>	CHORUM	264,35	534,83
<b>Valeurs disponibles</b>					MUTUELLE	344,63	331,82
Compte-Chèques Crédit Mutuel			4894,60	1262,23	APAS		1294,80
Livret bleu			77686,34	77108,03	UNIFORMATION	4371,00	3243,00
Livret ordinaire			65118,27	78064,48	Prélèvement à la source	370,00	
Caisse			1,27	1,90	Taxe sur salaires	626,00	
					Charges diverses à payer	32735,38	35005,03
<b>Total</b>			<b>147700,48</b>	<b>156436,64</b>	<b>Total</b>	<b>66838,39</b>	<b>70713,19</b>
<b>Comptes de régularisation</b>					<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges constatées d'avance			436,85	428,36	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>			<b>219869,56</b>	<b>226084,85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>219869,56</b>	<b>226084,85</b>

## L'ANALYSE DU BILAN





#### **Fonds de Roulement**

F.R. = Valeurs réalisables + Valeurs disponibles + Comptes de régularisation – Dettes à court terme

$$\text{F.R.} = 64\,472,01 + 147\,700,48 + 436,85 - 66\,838,39 = 145\,770,95$$

#### **Besoin en Fonds de Roulement (BFR)**

B.F.R. = Valeurs réalisables – Dettes à court terme

$$\text{B.F.R.} = 64\,472,01 - 66\,838,39 = -2\,366,38$$

#### **Ratio d'Autonomie Financière (RAF)**

R.A.F. = Fonds de roulement/Charges de fonctionnement x 12 > 3

$$\text{R.A.F.} = 145\,770,95 / 413\,542,08 \times 12 = 4,23$$

Le ratio d'autonomie financière correspond à un peu plus de 4 mois de fonctionnement. Il est en légère hausse par rapport à l'an dernier (3,96). Il reste correct au regard des règles comptables. Cela est nécessaire pour répondre aux délais de règlements parfois très longs des financeurs. C'est ce qui nous permet d'éviter, jusqu'à présent, les difficultés de trésorerie.

#### **Ratio d'Indépendance Financière (RIF)**

R.I.F. = Ressources propres/Dettes > 1

$$\text{R.I.F.} = 153\,031,17 / 66\,838,39 = 2,29$$

Notre ratio d'indépendance financière est supérieur à 1. Ce ratio reste stable par rapport à celui de l'année précédente. L'Association reste donc toujours en capacité de payer ses dettes mais doit rester vigilante face à ses dépenses.

Pour mémoire, le résultat 2018 était déficitaire de 23 368,26€, l'AG tenue en mai 2019 avait adopté la proposition de ne pas l'affecter et de le laisser en report à nouveau au passif du bilan. Cette année à la clôture des comptes, la proposition qui vous est présentée est d'intégrer ce résultat 2018 au résultat 2019 ce qui aura pour effet d'annuler le report à nouveau. Le solde de 10 775,62 € alimentera la réserve de trésorerie, cette opération portera la réserve presque au niveau de 2017. À l'issue de ces opérations, la réserve sera d'environ 5 % du budget de fonctionnement de l'association.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019**

Aux Membres de votre Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association EQUILIBRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

La Rochelle, le 2 avril 2020

  
P. PAYET

Patrick PAYET, Commissaire aux Comptes.

Inscrit au Tableau du Conseil de l'Ordre Régional des Experts-Comptables de Poitou-Charentes Vendée. N° 15-00001371-01

Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Poitiers.  
Membre d'une association de gestion agréée. SIRET 483 452 561 00028